

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 septembre 2018

**Rapporteur :
Madame Claire LEVRY-
GERARD**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018 (accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Renouvellement de la 'charte d'attractivité' anciennement appelée 'charte d'internationalisation' avec le Conseil Départemental du Finistère

La « Charte d'Internationalisation du Finistère » a été signée en 1999 par le conseil départemental, trois chambres consulaires, les agglomérations de Quimper, Brest et Morlaix et révisée en 2012 puis 2015 par le Conseil départemental du Finistère.

Le contexte réglementaire (application de la loi NOTRe) nécessite de réorienter le contenu du cadre partenarial. Il est proposé de signer une nouvelle Charte entre la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest, Bretagne commerce international et les agglomérations de Concarneau, Quimper, Quimperlé et Morlaix.

Cette nouvelle charte précisera donc les objectifs et propose de poursuivre les actions à mener en commun dans le domaine de l'attractivité du Finistère.

La Charte d'attractivité du Finistère vise, par un renforcement du partenariat entre les opérateurs institutionnels et économiques, à mieux coordonner les différentes actions d'ouverture à d'autres territoires réalisées dans le Département pour en assurer une meilleure cohérence, et par conséquent pour mieux positionner et mieux insérer le Finistère dans le contexte des économies internationales, et en particulier :

- 1- En favorisant la coopération extérieure avec des territoires représentant un potentiel stratégique d'échanges et de développement pour les acteurs du Finistère par la mise à disposition de ressources humaines. Afin d'assurer une meilleure synergie, la transversalité des actions et le maillage des différents opérateurs seront fortement encouragés ;

- 2- En valorisant l'image du Finistère par la réalisation de voyages de presse mettant en évidence les facteurs d'innovation des entreprises et structures de recherche finistéennes auprès des médias français et étrangers.

L'appui de QBO est formulé de la manière suivante dans la charte : Quimper Bretagne Occidentale contribue à l'internationalisation du territoire par le biais de la Technopole Quimper Cornouaille qui dispose d'une expertise en matière de programme européen en accompagnant les acteurs de la Cornouaille (entreprises, collectivités, associations, organismes de recherche, ...) dans l'ingénierie et la réalisation des projets. L'ADRIA, institut technique agro-industriel, leader sur la qualité et sécurité des aliments, implanté à Quimper, depuis 1971, est reconnu sur le plan international. Soutenu par QBO, leur objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises au plan européen grâce à une expertise en innovation et en formation.

En outre, la région Bretagne, le département du Finistère et QBO ont parallèlement mené une action concertée en faveur de l'implantation du CEA TECH [Plateforme de transfert de technologie du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives] à Quimper. Son rôle est d'assurer un pont entre le monde scientifique et le monde économique en fournissant des innovations pour l'agriculture et l'agroalimentaire. L'arrivée en 2018, à Quimper, du CEA TECH, 1er déposant de brevets sur le plan mondial, jouera un rôle d'accélérateur d'innovation pour les entreprises qui verront leur compétitivité renforcée.

Quimper Bretagne Occidentale bénéficie du soutien de l'Agence de développement économique et d'urbanisme, Quimper Cornouaille Développement, en matière de promotion et de valorisation économique du territoire. Les nombreux jumelages des 14 communes membres de l'agglomération sont, le plus souvent, réalisés dans une optique de développement économique et constituent un vecteur de développement des entreprises à l'international.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la Charte d'attractivité du Finistère, entre la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest, Bretagne commerce international et les agglomérations de Concarneau, Quimper, Quimperlé et Morlaix.